

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. AGIUS), Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. PILLE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

A2-12-2023 : COMITE SOCIAL TERRITORIAL - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle qu'un Comité Social Territorial (C.S.T.) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents.

Le Comité Social Territorial (C.S.T.) est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part. Son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif.

Cette instance, instituée par l'article 4 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant les articles 32 à 33 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, est issue de la fusion des Comités Techniques (C.T.) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Via la délibération P4-09-2022 du 15 septembre 2022, le Comité Syndical du SEVADEC a décidé :

- de créer un Comité Social Territorial au sein du SEVADEC,
- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du C.S.T. à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- d'appliquer le paritarisme et de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du C.S.T. à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de recueillir l'avis des représentants du SEVADEC, cet avis étant constitué par l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis des représentants de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
03/09/2023 15:10:13 - 20230903
Date de transmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Par la délibération A1-01-2023 du 17 janvier 2023, les délégués suivants ont été désignés en tant que représentants de la collectivité :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Guy ALLEMAND (Président du C.S.T.)	Monsieur Emmanuel AGIUS
Monsieur Claude KIDAD	Monsieur Bruno DEMILLY
Monsieur Marc BOUTROY	Monsieur Marcel BRAULLE
Monsieur Yves ENGRAND	Monsieur Jacques LOUCHEZ
Monsieur Antoine PERALDI	Monsieur Pascal GAVOIS

Suite à l'installation de nouveaux délégués, issus de la commune de Coulogne et représentant Grand Calais Terres & Mers au sein du SEVADEC, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant, en remplacement de Monsieur Marcel BRAULLE.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 5 décembre 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- DE DESIGNER Monsieur Guillaume LOEUILLEUX en tant que membre suppléant au sein du Comité Social Territorial.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
02101 COULAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 22/12/2023
Certifié exact
L'ordonnateur

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20231221-A2-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023